Système d'aménagement de bandes riveraines variables adaptées aux particularités s'un territoire soumis à une gestion intégrés par bassin versant

Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons

Résumé du projet

Les milieux riverains sont des points très riches au niveau de la biodiversité, principalement en raison de l'écotone qu'ils impliquent entre le milieu terrestre et aquatique. On leur associe ainsi plusieurs rôles écologiques très importants. Pour cette raison, il devient essentiel d'adopter le principe d'approche par précaution dans la gestion des milieux riverains. Il est prouvé qu'une bande riveraine boisée de 20 mètres autour de tous les milieux aquatiques avec pour seule exception une largeur de 60 mètres pour les rivières à saumons ne peut assurer le maintien de la biodiversité. Pourtant la loi en vigueur est claire et stipule qu'une lisière boisée de 20 mètres doit être laissée en tout temps. Cette largeur de lisière a été prescrite principalement de manière à pallier à l'apport de sédiments provenant des parterres de coupe vers les milieux aquatiques.

Détails du projet

Année ou période: À venir Coût du projet: 38 000\$ Partenaires financiers:

- · Service canadien des forêts
- Agence de développement des communauté forestière ilnu et jeannoise

Classification dans le PRDIRT

Domaine d'affaire: Eau

Enjeux principaux	Dimension(s)
3.2 La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire	3. Dimension économique
Enjeux secondaires	Dimension(s)
4.1 L'occupation dynamique du territoire	4. Dimension sociale
 5.1 La qualité de l'environnement et de la biodiversité 	5. Dimension environnementale